



LE SYNDICAT  
DE L'ENSEIGNEMENT  
PROFESSIONNEL  
PUBLIC



*Monsieur le Ministre, Madame la secrétaire d'État,*

*Jusqu'à la réforme menée en 2014, notre lycée faisait partie de la carte de l'Éducation prioritaire. Il en est sorti en 2014 : la réforme engagée a consacré la fin d'une carte des lycées de l'Éducation prioritaire. Cette sortie brutale des lycées de l'Éducation prioritaire est incompréhensible : nous l'avons vivement contestée. Les difficultés économiques, sociales et scolaires de nos élèves ne s'arrêtent pas au collège et les inégalités de tout ordre se sont aggravées ces dernières années. Un décret a instauré une clause de sauvegarde (prime, bonifications etc) d'une durée de 4 ans, clause qui a été prolongée un an.*

*Nous venons de découvrir qu'aucune mesure n'a été prise pour prolonger cette clause alors même qu'aucune discussion n'a été ouverte pour une nouvelle carte de l'Éducation prioritaire. Nous avons ainsi perdu la prime ZEP dès ce mois de septembre. Cette décision est inacceptable sur le fond et sur la forme, à l'heure où vous vous targuez d'être le Ministre des professeurs.*

*Nous réclamons la prolongation de la clause de sauvegarde jusqu'à la construction d'une nouvelle carte de l'Éducation prioritaire en lycée.*

*Les personnels du lycée.....*

*signatures*

*A retourner, pour le SNES-FSU : [secgene2@snes.edu](mailto:secgene2@snes.edu)*